



## Educateur & Educatrice Pagaie Santé®

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Mobiliser les activités de pagaie pour un public spécifique porteur de maladies chroniques ou d'affections de longue durée
- Construire des offres de pratiques et des projets clubs adaptés aux besoins et aux publics de son territoire
- Accompagner les pratiquants vers une forme d'autonomie dans les activités de pagaie et vers leur intégration dans le club
- Apporter les compétences nécessaires à l'encadrement du public cible

### DATES ET LIEUX DE SESSIONS DE FORMATION :

10 - 11 octobre et 17 - 18 novembre 2022  
A Vaires-sur-Marne (77)

### DUREE DE LA FORMATION :

42h : 28h en présentiel + 14h en distanciel

### RESPONSABLE DE LA FORMATION :



**Caroline LOIR**

Tél : 01 45 11 08 73

Email : [cloir@ffck.org](mailto:cloir@ffck.org)

### Formatrice

Regis SCOTTE

### Intervenants

Médecins de la Commission Pagaie Santé

### INSCRIPTIONS :

#### Service Formation

Tél : 01 45 11 08 56

Email : [serviceformation@ffck.org](mailto:serviceformation@ffck.org)

### PUBLICS CONCERNES :

- Cadre professionnel ou bénévole
- Dirigeant

### PREREQUIS :

- Licence fédérale 1 an
- 21 ans minimum
- Monitorat fédéral ou diplôme professionnel en CKDA  
OU  
Certification barreur Dragon Boat

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

8 jours avant le début de la formation

### TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Frais pédagogiques	Intégralement Pris en charge* 40€/h (1680€)	15€/h (420€)

Frais annexes A la charge des stagiaires

\*Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).

Cette formation est reconnue par le CNO SF et publiée au Journal Officiel par l'arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection longue durée.

Cette formation permet également d'accéder au réseau sport-santé bien-être, d'obtenir des aides des Agences Régionales de Santé et de devenir « Structure Pagaie Santé de la FFCK ».